

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Kango : deux conducteurs tués dans une collision à Oyane-1

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

La nationale 1 a encore fait parler d'elle avec cet accident tragique survenu, le week-end dernier à Oyane-1, dans les faubourgs de Kango, chef-lieu du département du Como-Kango. Une collision entre deux mastodontes, un semi-remorque en provenance du Cameroun et un grumier appartenant à une entreprise chinoise a coûté la vie aux deux conducteurs. Le drame s'est produit vers 16 heures, lorsque le chauffeur du semi-remorque est interpellé par les agents du contrôle routier du ministère des Transports. Mais, c'est au moment de reprendre la route, qu'il aurait été surpris par un grumier roulant dans le sens opposé.

À ce qu'il semble, le conducteur du grumier aurait été gêné par une colonne de véhicules mal stationnés au lieu où les contrôleurs du ministère des Transports effectuaient leur tâche. L'impact était tel que le Camerounais et le Chinois avaient peu de chance de s'en tirer. Toutefois, les populations du village Oyane-1 qui ont suivi la scène, estiment que la responsabilité de cette tragédie incombe aux agents contrôleurs. " Certes, les deux chauffeurs auraient manqué de vigilance, mais les services du contrôle routier du ministère des Transports sont tout aussi fautifs. D'autant que l'érection d'un poste au lieu de l'accident présentait des risques considérables. Et ce qui devait arriver, arriva ", explique un témoin.



L'un des camions à l'origine de la collision.

Au moment où nous amorçons la période de grande activité, les usagers de la

route devraient davantage interioriser ce message de prévention : " La route ne

tue pas, c'est nous qui tuons, à cause de nos nombreuses maladrotes".

Trafic d'ivoire : deux exploitants forestiers interpellés



Les deux trafiquants présumés, au poste de police, après leur interpellation.

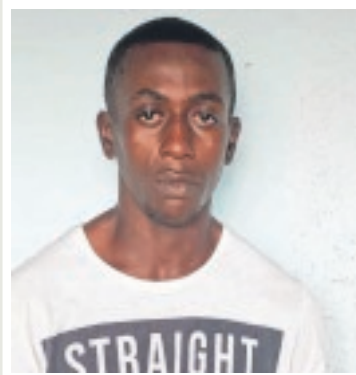
Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Deux hommes soupçonnés de se livrer au trafic d'ivoire dans la ville de Mouila, ont été interpellés dernièrement par la Police judiciaire (PJ), au cours d'une opération appuyée par l'ONG Conservation Justice. Il s'agit

d'un Philippin, Alex Abaou, et d'un Gabonais, Jean-Baptiste Mezeme Mba. Tous deux employés de la société Forestière Mont Pelé Bois, située à 12 kilomètres de Moabi. Ils ont été interpellés en possession de quatre pointes d'ivoire d'éléphant, qu'ils étaient sur le point d'écouler. Selon les faits, les deux hommes qui ne semblent pas être à leur

premier coup, disposeraient de complicités dans certains villages, où ils seraient en lien avec des braconniers. C'est ainsi qu'à la veille de leur arrestation, ils vont réussir à se procurer des pointes d'ivoire qui, selon Jean-Baptiste Mezeme Mba, auraient été commandées par un client. Ils se sont rendus en ville, où devait s'effectuer la transaction. Mais malheureusement pour eux, les services de la PJ étaient déjà mis au parfum de ladite transaction. Et la neutralisation des deux hommes s'est déroulée à leur descente du véhicule avec un sac. Avant d'être conduits au poste de police. Les trafiquants présumés sont passés aux aveux, en confiant avoir fait de ce business une seconde activité illicite. Ils devraient être transférés sur Libreville, puis déférés devant le Parquet spécial pour répondre des faits de détention et de tentative de vente d'ivoire.

Mouila : retour en prison d'un récidiviste pour vol avec violence



Marley Ngoumba Souare retrouve un univers qu'il connaît bien.

F.N
Mouila/Gabon

MARLEY Ngoumba Souare alias Koussum, Gabonais de 33 ans, sans emploi, est poursuivi pour vol avec violence exercé sur une jeune étudiante qu'il a délesté de son sac à main avec tout son contenu. La cavale du bandit n'a duré que moins de 24 heures, puisqu'il a été interpellé par la police. Selon une source proche du dossier, dans la nuit du 9 au 10 septembre dernier, vers 3 heures au carrefour "Point 9" au quartier Baleka, un

quartier du 2^e arrondissement de Mouila, une étudiante et ses sœurs revenaient d'une cérémonie. Parvenues à l'entrée de leur domicile, elles sont prises à partie par un homme. Sous la menace de ce dernier, l'étudiante donne son sac à main avec tout son contenu. Notamment deux téléphones portables de grande marque, et ses pièces d'état civil. Après son forfait, le braqueur s'est promptement évanoui dans la nature. La victime a porté plainte et une enquête a aussitôt été ouverte par les éléments de la Sûreté urbaine du commissariat de police de Mouila. Aussi, les limiers ont-ils pu obtenir des informations importantes sur l'identité et l'auteur dudit forfait. À savoir Marley Ngoumba Souare. Mieux, le sac dérobé a été retrouvé au quartier Dikongo. Alors que le mis en cause a été neutralisé au débarcadère de la Ngounié. Lors de son audition, Marley Ngoumba Souare a reconnu les faits. Il a ensuite été présenté devant le parquet de la République près le tribunal de première instance de Mouila qui, à la suite de l'information judiciaire ouverte contre lui, l'a incarcéré à la maison d'arrêt le 14 septembre pour présomption de vol avec violence. À noter que le prévenu est un habitué du pénitencier de Mouila, pour y avoir séjourné à plusieurs reprises pour faits d'agression, braquage et vol aggravé.